

Petite Revue du Tiers - Ordre

DE

SAINT-FRANÇOIS

VOL. VI

MONTRÉAL, AOÛT 1889

No 7

PORTIONCULE.

Nous publions les notes suivantes concernant la précieuse indulgence de la *Portioncule* ou *Grand Pardon d'assise* commençant au coucher du soleil du 1er août et se terminant au même instant le 2 août, jour de la fête de Notre-Dame-des-Anges.

Pour l'historique de cette dévotion, nous référons nos lecteurs à nos écrits des années dernières publiés dans notre *Petite Revue*. Ce qui suit est emprunté des *Annales franciscaines* :

“ L'indulgence dite de la *Portioncule* ou *Grand Pardon d'assise* accordée par le Souverain-Pontife, n'était d'abord que pour la petite église de Notre-Dame-des-Anges, près d'Assise, dans la vallée de Spolète.

“ En 1440, Eugène IV l'accorda aux églises des Frères-Mineurs de l'Observance, pour les Religieux, ainsi que pour les Frères et Sœurs du Tiers-Ordre.

“ En 1515, le Pape Léon X l'étendit à tous les Frères-Mineurs et à toutes les Sœurs de Sainte-Claire.

“ En 1608, Paul V l'accorda à toutes les églises des Frères-Mineurs Capucins, pour tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe. La concession n'était que pour dix ans, mais Grégoire XV en 1627 la rendit perpétuelle. En 1643, Urbain VIII l'accorda à toutes les églises des Frères et des Sœurs du Tiers-Ordre.

“ Il est donc certain que toutes les églises des Frères-Mineurs de Saint-François, soit des Conventuels soit des Observantius avec leurs différentes branches, tels que Alcantarins, Récollets, etc., soit des Capucins, soit du Tiers-Ordre régulier et séculier, jouissent de l'indulgence de la *Portioncule*. Cette indulgence n'est pas suspendue pendant l'année sainte ou le jubilé, comme l'ont déclaré plusieurs Souverains Pontifes.

“ Ceci posé, nous répondons aux questions les plus pratiques.

1^e Q. Toutes les églises qui ont appartenu aux enfants de Saint-François, sous quelque dénomination que ce soit, jouissent-elles du bénéfice de l'Indulgence de la Portioncule ?

R. Oui.

2^e Q. Les églises ou chapelles des Tertiaires séculiers, alors même qu'elles sont renfermées dans les églises paroissiales, jouissent-elles de la même faveur ?

R. Oui, pour les Frères et les Sœurs du Tiers-Ordre ainsi que pour tous les fidèles dans les lieux où il n'y a pas d'église des Frères-Mineurs Capucins. Mais les Tertiaires peuvent seuls gagner l'Indulgence de la Portioncule dans leurs chapelles ou églises, là où se trouve une église des Frères-Mineurs Capucins. (Bref de Pie IX, en date du 20 mai 1859.)

3^e Q. N'y a-t-il pas quelques conditions particulières ?

R. Oui il y a deux conditions : la première, il faut que les chapelles du Tiers-Ordre soient publiques ; la seconde, il est défendu d'afficher l'Indulgence sur la porte des églises ou chapelles des Tertiaires séculiers, dans les localités où les Frères-Mineurs Capucins ont une église. (Voir le Manuel, t. I, p. 150 et suivantes).

4^e Q. Les chapelles ou les églises du Tiers-Ordre séculier, jouissent-elles du privilège de l'Indulgence de la Portioncule ?

R. Oui, elles jouissent de l'Indulgence comme les églises du premier Ordre, pour les Religieux et Religieuses Tertiaires, ainsi que pour tous les fidèles.

5^e Q. Est-il nécessaire que les religieuses soient sous la juridiction des Religieux de l'Ordre ?

R. Non. Par un décret en date du 14 mai 1714, la Sacrée-Congrégation a déclaré que les Religieuses du Tiers-Ordre placées sous la juridiction de l'Ordinaire pour quelque motif que ce soit, pour le présent comme pour l'avenir, ne perdaient pas leurs privilèges, et devaient jouir des mêmes indulgences qu'elles avaient ou auraient si elles étaient sous le gouvernement des Religieux de l'Ordre.

6^e Q. La même faveur subsiste-t-elle quand les Religieuses du Tiers-Ordre récitent l'office de la T.-S. Vierge, au lieu de l'office canonial désigné par la Règle ?

R. Oui, d'après la déclaration de la Sacrée-Congrégation du 2 mars 1748. (Ferraris, ver. Ind. n. 19, 20).

7^e Q. Les chapelles intérieures des couvents Franciscains possèdent-elles l'Indulgence de la Portioncule ?

R. Non, excepté pour les femmes, en raison de la clôture, et quand il n'y a pas de chapelle extérieure. Il est nécessaire que les chapelles soient publiques. (S.-Cong., 16 juin 1819.—*Anal.*, t. II, p. 2324).

8e Q. Peut-on gagner l'Indulgence de la Portioncule, autant de fois qu'on visite l'église à laquelle elle est attachée ?

R. Oui ; c'est absolument certain, ainsi que la S.-Congrégation l'a déclaré le 22 février 1846 et le 24 décembre 1849 ; et afin de lever jusqu'au moindre doute à ce sujet, nous donnons le décret :

“ Ceux qui visitent les églises de l'Ordre de Saint-François, le deuxième jour d'août, gagnent-ils l'indulgence plénière autant de fois qu'ils entrent dans ces églises et y prient quelque temps ?

“ La S.-Cong. répondit : *Affirmativement.* — Donné à Rome, à la secrétairerie de la même Cong. des Indulgences, le 22 février 1847 et 1849. ”

9e Q. Combien de temps doit durer chaque visite ?

R. Un temps moral, tel par exemple qu'il le faut pour réciter cinq *Pater* et *Ave*, ou une dizaine de chapelet.

10e Q. Faut-il mettre un intervalle entre chaque visite ?

R. “ Sans vouloir décider par nous-même cette question, dit le savant auteur des *Analecta*, nous citerons l'opinion de quelques auteurs. Kresslinger opine pour l'affirmative, dans ses additions à la *Théologie morale* de Reiffenstuel. Il ne faut pas que cette indulgence devienne l'objet d'une dérision, ce qui arriverait infailliblement si l'on visitait l'église d'une manière continue, en entrant et en sortant. Il n'est pas vraisemblable que le Souverain-Pontife ait voulu multiplier l'indulgence, lorsque la visite se fait ainsi d'une manière dérisoire.

“ D'autres auteurs pensent qu'il n'est pas nécessaire que les visites soient interrompues moralement. ” Nous ne décidons pas non plus, mais nous dirons que l'usage généralement reçu est de séparer les visites pendant quelques instants.

11e Q. Y a-t-il quelques prières prescrites pour les visites ?

R. Non ; on est libre de réciter celles que l'on veut. Il suffit de prier aux intentions du Souverain-Pontife.

12e Q. Une confession spéciale est-elle nécessaire, ou bien la confession ordinaire faite dans la huitaine ou la quinzaine ne suffit-elle pas ?

R. Les personnes qui ont l'habitude de se confesser tous les huit jours, selon l'indult de Clément XIII, pour gagner les indulgences qui requièrent la confession, ou bien tous les quinze jours dans les diocèses qui ont un indult particulier, n'ont pas besoin de faire une confession spéciale ; pour elles la confession ordinaire suffit. Mais ceux qui ne se confessent pas tous les huit jours ou tous les quinze jours, sont obligés de se confesser spécialement pour l'Indulgence de la Portioncule, comme lorsqu'ils veulent gagner une indulgence annexée à une fête. Ainsi l'a déclaré la S.-Congrégation par un décret du 12 mars 1855. (*Analecta*, t. II, p. 2839).

13e Q. La communion est-elle requise absolument ? où doit-on la faire ?

R. La communion n'est pas requise pour l'église même de Notre-Dame-des-Anges, mais elle est une condition indispensable pour gagner l'Indulgence partout ailleurs.

“ On peut la faire où l'on veut en quelque église que ce soit. ” (*S.-Cong.*, 22 fév. 1847.)

14e Q. A quelle heure commence-t-on à gagner l'Indulgence ?

R. A la chapelle même de Notre-Dame-des-Anges, près d'Assise, on ouvre la porte de l'église vers la dix-neuvième heure du jour, le 1er août, selon la manière de compter en Italie, ce qui correspondrait à environ deux heures ou deux heures et demie chez nous. Mais l'usage reçu de temps immémorial est de commencer le 1er août après midi, à l'heure où l'on a coutume de sonner les vêpres dans le lieu qu'on habite, et on la gagne jusqu'au crépuscule du soir du lendemain.

15e Q. Les Tertiaires qui habitent des lieux où il ne se trouve aucune église ou chapelle qui jouisse de la faveur de l'indulgence, peuvent-ils la gagner en visitant une autre église, comme serait l'église paroissiale ?

R. Non ; ils ne gagnent qu'une seule Indulgence plénière, parce que l'Indulgence de la Portioncule est *locale* et non *personnelle*.

16e Q. Peut-on gagner pour soit toutes les indulgences attachées à toutes les visites qu'on fait ?

R. Oui ; on peut s'appliquer toutes ces *indulgences plénières* quand on ne se croit pas assez bien disposé pour les gagner plénièrement, parce qu'alors on les gagne partielles. Il est cependant facultatif de les appliquer aux âmes du purgatoire.

CONGRÈS CATHOLIQUE DE PARIS

ÉTUDE SUR LE TIERS-ORDRE DE SAINT FRANÇOIS PRÉSENTÉE
PAR M. DE KERVAL

Messieurs,

Il y a bientôt sept siècles (1221), dans une obscure bourgade d'Italie, un moine, un mendiant que les foules enthousiastes saluaient du nom de saint, rassembla quelques gens du peuple. Il leur donna pour vêtement une étoffe grossière ; pour ceinture une corde à trois nœuds ; pour règlement de vie, la pratique de l'humilité, de la mortification et de la prière. — Ce mendiant c'était François d'Assise, et le Tiers-Ordre était fondé.

Certes, la chrétienté était alors le théâtre d'événements retentissants et de grandioses épopées... C'était l'heure où se poursuivait ce duel gigantesque entre l'Évangile et le Coran, entre la civilisation et la barbarie, entre la liberté et l'esclavage, qui se nomme les croisades. C'était l'heure où, rêvant l'empire du monde, les Césars allemands reprenaient leurs luttes sacrilèges contre les pontifes romains et tentaient d'asservir l'Italie... C'était l'heure où la France féodale, déjouant les entreprises des sectaires, venait, avec Simon de Monfort, d'écraser l'hérésie albigeoise dans le sang... C'était l'heure où l'Espagne catholique s'efforçait de reconquérir son indépendance en secouant le joug des Musulmans... Et pourtant, parmi tous les grands faits que relatent les annales des peuples, à cette époque, nul événement ne mérite de fixer davantage l'attention de l'histoire et du penseur que les débuts silencieux de cette association des "*Frères de la Pénitence*".

Je ne sais si, à l'heure solennelle entre toutes, où il donna à l'Église cette troisième milice enfantée par la pauvreté, François d'Assise, dans une de ces extases comme en ont les élus de Dieu, vit se dévoiler devant lui les secrets de l'avenir ; je ne sais si, de son regard prophétique, il contempla les légions de saints et de martyrs, de pontifes et de rois, de savants et de docteurs, d'artistes et de poètes, qui devaient, d'âge en âge, illustrer les rangs de cet ordre de la pénitence ; je ne sais s'il lui fut donné de connaître que la liberté et la justice, que la

cause du peuple et celle de la patrie, y trouveraient des défenseurs et des soldats ; je ne sais s'il comprit que son œuvre se perpétuerait, à travers le monde et les temps, plein de jeunesse et d'immortalité ; mais je sais, à n'en pouvoir douter — car l'histoire impartiale l'atteste et la voix infailible du successeur de Pierre le proclamait naguère encore, — je sais que de cette œuvre, si humble et si faible en apparence, allaient sortir pour l'Europe chrétienne, la régénération et le salut ; pour l'Eglise, la victoire sur le despotisme et la terreur ; pour les classes populaires, l'affranchissement et le progrès.

Oui ; cinquante ans ne s'étaient pas écoulés depuis la fondation du Tiers-Ordre et déjà la Chrétienté avait changé de face. La chasteté, la pénitence, l'amour divin reflourissaient de toutes parts, comme aux temps apostoliques. Les multitudes repentantes abjuraient l'hérésie et le schisme. Les projets de Frédéric étaient déjoués, et tandis que les cités Italiennes s'insurgeaient contre le joug des Gibelins, le pontife suprême, arbitre des peuples et des rois, recouvrait son indépendance.

Puis, continuant son œuvre grandiose et son rôle multiple, le Tiers-Ordre battait en brèche les abus du système féodal ; il travaillait à l'abolition du servage, à l'émancipation des communes ; il fondait les premières institutions de crédit mutuel et contribuait à réprimer l'usure et les exactions des juifs.

En France, au XVe siècle, il était le plus ferme soutien de l'indépendance nationale contre les Anglais. Jeanne d'Arc qui, selon toute vraisemblance, appartenait au Tiers-Ordre et qui fut pour confesseurs, pour conseillers, pour défenseurs, des Franciscains, trouvait dans les Tertiaires ses plus ardents admirateurs et ses plus vaillants soldats.

A l'époque du protestantisme, le Tiers-Ordre reprenait une vie et une activité toutes nouvelles. Luther et Calvin n'avaient pas de plus implacables adversaires. La lutte contre Henri VIII, en Angleterre, était dirigée par les Tertiaires, en particulier par Thomas Morus, qui payait de son sang sa courageuse protestation contre la tyrannie. En France, ils étaient l'âme de la Ligue, de ce grand mouvement qui préservait de l'apostasie le royaume de Charlemagne et de saint Louis. Plus tard, au temps de Louis XIV et de Louis XV, ils tenaient tête au Gallicanisme, en même temps qu'au Jansénisme et à l'absolutisme royal.

Mais ce ne sont pas ces résultats féconds de l'établissement du Tiers-Ordre, ce n'est pas l'histoire de son passé, ce ne sont pas ses triomphes et ses gloires d'autrefois que je me propose de vous développer ici. Je préfère aborder et résoudre une question plus intéressante pour nous, plus opportune et d'une actualité plus saisissante. Cette question, la voici :

Le Tiers-Ordre a-t-il fait son temps ? Son rôle — au point de vue social, tout au moins — est-il terminé ? — Sommes-nous, sous ce rapport, en présence d'une institution morte ou sarannée ?... Ou bien a-t-il une influence à exercer de notre temps ; je ne dis pas seulement en Europe, mais dans notre pays, mais au milieu de nos préoccupations et de nos luttes de l'heure présente ?

J'ose répondre, Messieurs, que jamais et en aucun pays, le Tiers-Ordre n'eut un rôle plus grandiose à remplir ; j'ose répondre qu'il n'est pas seulement utile, mais nécessaire à la France... Comment cela ?... Ecoutez :

Depuis un siècle, messieurs, la révolution travaille sans trêve ni merci à la destruction de la France chrétienne. Tantôt sous une forme hypocrite et perfide, tantôt avec l'aide de la force brutale, elle s'acharne contre les mœurs, les institutions et les lois qui sont la gloire et la force de la patrie.

Il serait péril de le dissimuler : l'œuvre néfaste des fils de Voltaire et de Danton n'est que trop avancée... La France, comme nation, n'a-t-elle pas renié son baptême ? Aux droits du Christ, roi éternel, n'a-t-elle pas substitué la " proclamation des droits de l'homme " ; à la souveraineté de Dieu, la " souveraineté du peuple " aux préceptes de l'Évangile, les aberrations et les corruptions de " la morale indépendante " : aux principes de l'immuable vérité, les sophismes de la libre-pensée ?... Dès lors, semblable à un navire désemparé, lancé en pleine mer, sans gouvernail et sans pilote, ballottée sans cesse par les flots de la rébellion, ne roule-t-elle pas d'écueil en écueil, du despotisme dans l'anarchie et de l'anarchie dans la dictature ?... Dès lors, jouet des partis qui la déchirent, saisie du vertige, ne marche-t-elle pas dans la voie d'ignominie qui conduit les peuples au tombeau.

Si obscur est l'avenir, si grandes sont nos ruines, que, dans leur trouble et leurs angoisses, certains esprits se demandent si ce ne sont pas là les signes avant-coureurs d'une irrémédiable décadence, si ce n'est pas l'agonie de la France qui commence, et s'il ne reste plus, pour la fille

ainée de l'Eglise, qu'à creuser une fosse et préparer un cercueil... Mais les catholiques, Messieurs, savent que " Dieu a fait les nations guérissables ; " ils savent, qu'en face des audaces du mal, il y a autre chose à faire qu'à pousser des lamentations qu'à lancer de stériles anathèmes..... Il y a à mettre la main à l'œuvre, sans faiblesse et sans désespoir; il y a à lutter et combattre, sans reculer ni capituler jamais; il y a à travailler patiemment et avec une sainte obstination à la reconstruction de la vieille France catholique d'autrefois... Repousser les assauts de cette armée du mal qui complète la corruption et l'asservissement total de notre pays, reconstituer sur ses bases normales la société si profondément bouleversée, ne sont-ce pas les préoccupations et l'objet de ces Congrès catholiques auxquels nous assistons? N'est-ce pas la pensée qui nous réunit, à cette heure même où la révolution chante ces prétendues conquêtes et ses victoires mensongères, où les hommes de 89 célèbrent leur centenaire?... Oui, relever la patrie, c'est le but que nous poursuivons.

Eh bien ! l'institution qui peut, mieux que tout autre, ressusciter la France, la France chrétienne, entendez-le, c'est le Tiers-Ordre... La croisade qui doit, avant tout, rallier et mener à la bataille les défenseurs et les soldats de la patrie catholique, c'est le Tiers-Ordre... Vous en serez convaincus dès que je vous aurai montré, ou plutôt fait entrevoir brièvement, qu'il renferme toutes les réformes essentielles, toute l'organisation et les secours nécessaires au relèvement du pays, à la régénération de notre France, au point de vue *moral, social, politique et religieux*. Au point de vue moral, d'abord.

Messieurs, c'est une vérité attestée par la raison et par l'histoire, qu'on ne relève un pays, qu'on ne transforme et qu'on ne régénère, d'une façon durable, l'organisation, les institutions et les lois, qu'autant qu'on agit, tout d'abord, efficacement sur les individus et sur les mœurs privées, qu'autant qu'on crée et qu'on développe dans les masses de ces courants puissants d'aspirations et de tendances, de croyances et d'opinion auxquels rien ne résiste.

Vous voulez une France chrétienne, où Dieu règne et domine en roi, des lois s'inspirant de l'Évangile, des institutions protégeant les faibles contre la tyrannie de l'ambition, de la débauche et de l'argent. Vous voulez que le peuple soit libre, non dans l'anarchie et la guerre, mais

dans l'ordre et dans la paix... Transformez donc d'abord les cœurs, faites pénétrer partout l'esprit d'abnégation, de soumission, d'honnêteté et de concorde ; faites régner, sur les esprits et par l'amour, les préceptes de l'Évangile, avant de les faire passer dans les institutions publiques et dans les codes : autrement vos efforts seront vains, vos œuvres resteront plus ou moins stériles ; et, tôt ou tard, les barrières que vous avez opposées au débordement de la licence, de l'orgueil et de la révolte, seront emportées et détruites par les flots des passions en fureur.

Ah ! ne dites pas que c'est là une tâche trop ardue, une œuvre surhumaine. Le Tiers-Ordre nous offre les moyens de l'accomplir.

Le premier devoir qu'il impose, en effet, la première promesse que font solennellement les Tertiaires, au jour de leur profession, c'est de prendre pour règle de leur vie, les commandements de Dieu et les commandements de l'Église ; c'est de faire régner le Christ, sans partage, dans leurs cœurs comme dans leur vie. Oui, le Tertiaire doit être chrétien, avant tout, partout et en tout ; chrétien, dans ses pensées et dans ses jugements ; chrétien, dans ses habitudes, dans ses inclinations et dans ses goûts ; chrétien, au dehors comme au dedans. Aussi, la règle lui défend-elle, tour à tour, les plaisirs mauvais, les divertissements dangereux, les bals et les spectacles licencieux. Aussi, lui interdit-elle de se livrer aux excès de la boisson et de la table ; aussi ne permet-elle pas qu'il suive les caprices du luxe et de la vanité.

Qui ne voit les résultats merveilleux de ces prescriptions fidèlement pratiquées ! — Tertiaire, le jeune homme sera pur ; il ne souillera pas, dans les orgies, de la débauche, son intelligence et son cœur. Tertiaire, le père de famille respectera les saintes lois du mariage et la chasteté conjugale. Tertiaire, l'ouvrier n'ira pas dépenser l'argent de son travail, le pain de ses enfants, dans un café-concert, un casino ou une brasserie ; il n'épuisera pas ses forces et sa raison dans l'oisiveté et l'abrutissement de l'ivresse. Tertiaire, l'homme du monde saura respecter son rang ; il n'avilira pas l'éclat de sa fortune, de son honneur et de son nom dans les intrigues d'un bal, dans les coulisses d'un théâtre, dans les scandales d'un libertinage éhonté. Tertiaires, la jeune fille et la mère ne sacrifieront pas leur devoir et leur pudeur à l'enivrement du plaisir et à l'appât de la toilette ; elles ne désertent pas le foyer domestique pour aller chercher,

dans le tourbillon des fêtes mondaines, des triomphes dont leur front devrait rougir. Tertiaire, le commerçant se souviendra que la soif de l'or et les ardeurs du gain ne peuvent prévaloir contre l'honnêteté et la justice...

Ne voyez-vous pas déjà, Messieurs, que le développement et la propagation générale du Tiers-Ordre, dans notre patrie, ce serait comme une résurrection et comme une efflorescence nouvelle de la chasteté et de la tempérance, de la modestie et de la probité... Ne voyez-vous pas que ce serait les vertus évangéliques s'épanouissant partout, à nouveau sur notre vieux sol français, dans la cabane du pauvre comme dans le palais du riche, dans le comptoir du négociant, dans la rue et sur la place publique comme au chevet du lit nuptial.

Ce serait, tout, particulièrement, la famille régénérée; car la règle du Tiers-Ordre, promulguée par Léon XIII, ne néglige rien sous ce rapport. Aux Tertiaires, elle prescrit formellement de s'appliquer à donner le bon exemple, au sein du foyer domestique, et d'en éloigner ce qui pourrait porter atteinte à la vertu... Qui nous rendra, si ce n'est le Tiers-Ordre, ces familles du bon vieux temps où, sous l'autorité du père et de la mère chacun vivait respectueux et soumis, où les joies étaient si douces et les fêtes si joyeuses, où les larmes étaient consolées par tant de tendresse et d'amour?... Qui nous rendra, si ce n'est le Tiers-Ordre, ces foyers d'autrefois, paisibles comme un cloître, purs comme un sanctuaire, et dont les passions du monde et les bruits de la foule troublaient si rarement la sérénité et la paix.

(A continuer.)

EXPLICATION DE LA REGLE.

CHAPITRE VI.

AMUSEMENTS DÉFENDUS

“ Les tertiaires éviteront avec le plus grand soin les bals, les représentations théâtrales licencieuses et aussi les excès de table. (Règle de Léon XIII, chapitre II, p. 2.) ”

Les tertiaires doivent fuir les divertissements mondains, c'est-à-dire les bals immodestes, les théâtres immoraux et les excès de table.

Bals immodestes. Les bals contraires à la modestie sont de deux sortes : il y a : 1^o les danses appelées vives, que l'autorité ecclésiastique réproouve positivement, et, qui, de l'avis de tous, sont absolument indécentes, et dès lors, mauvaises de leur nature ; il est évident que ni les tertiaires ni les simples fidèles eux-mêmes ne peuvent se permettre ces sortes de récréations. Il y a : 2^o les danses qui, sans être essentiellement répréhensibles, sont pourtant périlleuses ; celles, par exemple, auxquelles prennent part des personnes de différents sexes : on ne peut se livrer aux danses de cette espèce sans avoir un motif grave de le faire ; autrement on s'exposerait au danger de péché sans raison suffisante, en d'autres termes, on commettrait une faute d'imprudence.

Il est permis de prendre part à un bal de cette seconde espèce pour des raisons sérieuses ; par exemple, pour obéir aux ordres formels d'un père, d'un époux, pourvu que d'ailleurs on s'entoure de toutes les précautions que suggère la prudence chrétienne. Il est raconté dans la vie de Ste-Elisabeth de Hongrie, que cette illustre patronne des tertiaires dansait quelquefois ; mais l'historien fait remarquer que la pieuse duchesse n'allait au bal que quand elle y était contrainte par son mari, et qu'elle savait, au cours même de ce divertissement, conserver une parfaite modestie.

Il va sans dire que les danses modestes, exécutées par les personnes du même sexe, sont innocentes ; on peut les pratiquer sans scrupule, en évitant toutefois d'y danser un temps considérable.

II. Théâtres immoraux. On appelle théâtres immoraux 1^o ceux où l'on représente des choses contraires aux bonnes mœurs ou à la religion catholique, ceux surtout où les acteurs et même les spectateurs sont vêtus d'une manière inconvenante ; il est certain qu'il y a faute grave à assister même une seule fois à des représentations de ce genre. 2^o Il y a des théâtres qui sans être mauvais en eux-mêmes, sont dangereux : ceux, par exemple, auxquels on admet indistinctement toutes sortes de personnes, ou bien seulement des hommes et des femmes, d'ailleurs respectables. On ne peut, à moins de raison grave, assister à ces représentations. Lorsqu'on est invité à une représentation honnête, à laquelle ne sont admis que des hommes ou des femmes choisies, on peut sans aucun doute, se rendre à l'invitation.

Ce que nous venons de dire des bals et des théâtres

s'applique aux compagnies et aux lectures ; il faut toujours fuir la compagnie des méchants et la lecture des mauvais livres ; il faut, à moins qu'il n'y ait utilité ou nécessité d'agir autrement, éviter les compagnies et les lectures dangereuses. Notons en passant qu'on range dans la catégorie des compagnies dangereuses la société des personnes d'un sexe différent ; conséquemment, deux personnes de sexe différent ne peuvent, sans motif grave, tenir entre elles une conversation et surtout faire ensemble une promenade.

III. Excès de table. On commet un excès de table, 1o lorsqu'on prend des aliments ou des boissons ordinaires en trop grande quantité ; ou bien, 2o lorsqu'on use de mets ou de liqueurs recherchées ; dans l'un et l'autre cas, on se rend coupable du péché d'intempérance, qui est considérable en lui-même, et qui, de plus, engendre presque nécessairement des désordres plus graves. Lorsqu'on est intempérant, on pèche le plus souvent contre l'humilité, contre la pureté, contre la charité et même contre le respect dû aux choses saintes, que dis-je, contre le respect dû à Dieu.

La faute a une gravité spéciale lorsqu'on la commet dans un lieu public, dans une auberge, par exemple ; et, en effet, dans ce cas, il y a péché d'intempérance et scandale. Au nom de leur salut et du salut de leurs frères, nous conjurons les tertiaires de ne se rendre dans les auberges que très-rarement, et lorsqu'ils y seront tout à fait obligés.

Bien chers frères, bien chères sœurs, unissons nos efforts pour faire cesser ces désordres qui jettent la désolation dans la belle église du Canada : tâchons de faire disparaître les bals, les théâtres, les fêtes licencieuses ; et, à cet effet, donnons d'abord le bon exemple ; à l'imitation du divin Maître, prêchons le plus souvent possible les bons principes sur cette matière ; et puis enfin, prions Dieu de faire cesser ce triple fléau qui fait plus de mal à nos sociétés que les trois grands châtimens divins, la peste, la guerre et la famine. La peste, la guerre et la famine ne sévissent que de loin en loin, et ne nuisent qu'à nos corps ; le bal, le théâtre et l'intempérance sont des désordres perpétuels, qui entraînent la ruine des âmes. Encore une fois, luttons avec énergie contre ces terribles ennemis ; et, Dieu aidant, nous remporterons la victoire.

LE TOMBEAU DE SAINT LOUIS, A CARTHAGE

CONFÉRENCE DE S. ÉM. LE CARDINAL LAVIGERIE.

C'est du tombeau de saint Louis, à Carthage, que je viens vous entretenir aujourd'hui, et, avant tout, je dois vous dire ce qui nous le rend vénérable.

Ce tombeau, la Providence en avait marqué la place loin de la patrie. Pour achever de purifier une âme si grande et si noble, elle avait voulu la prendre dans l'exil, et au milieu des actes les plus héroïques de foi, de pénitence, de courage.

Saint Louis était parti de France pour chercher, une fois encore, à délivrer la Terre Sainte et le tombeau de Notre-Seigneur du joug des infidèles. Mais, en passant devant cette Tunisie qui devient nôtre maintenant, il avait cédé au désir de rendre le pays de saint Cyprien, de saint Augustin et de tant de grands hommes à la foi chrétienne.

Déjà même, avant de s'embarquer pour la croisade, trompé par les promesses du roi de Tunis, il lui avait mandé par ses envoyés : *Dites au roi de Tunis que je désire si ardemment le salut de son âme que je consentirois à rester, tous les jours de ma vie, en prison chez les Sarrazins, sans plus voir jamais la clarté du jour, si, à cette condition, lui et sa nation recevoient le baptême, de bon cœur.*

Mais, à peine débarqué sur la plage de la Goulette, il avait constaté la vanité de ses espérances et les dispositions réelles du prince oriental. Alors le guerrier reparut et il lui adressa les fières paroles que vous connaissez : *Je vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de Louis, roi de France, son sergent !*

Remarquez ce dernier titre, c'est celui que notre France a regardé longtemps comme l'un de ses plus nobles privilèges, celui qui consacrait l'union, dans le monde, de son action à celle de Dieu : la consécration populaire du vieux *gesta Dei per Francos*. Vous ne vous y trompez pas, je parle, hélas ! de la France... du treizième siècle.

Les combats commencèrent aussitôt dans la plaine qui s'étend entre Tunis et que les chroniqueurs appellent le *Chastel de Carthage*, c'est-à-dire le château fort qui occupait encore, en ce temps-là, sur la colline de Byrsa, la place du Capitole de l'antique cité punique. Les chaleurs étaient extrêmes, car on était au mois d'août, et on cherchait à dissuader le roi, parti malade de France, de pren-

dre part aux mêlées ; mais il avait depuis longtemps pour maxime, d'après le bon Joinville, qu'on ne combattrait jamais ses gens que, de sa personne, il ne fût avec eux.

Bientôt cependant les privations, le soleil africain, les fatigues, firent éclater dans l'armée une maladie contagieuse. L'élite des princes, des prélats, des chevaliers qui accompagnaient le saint roi, ne tarda pas à succomber. Son fils Tristan, comte de Nevers, en mourut aussi.

Louis était déjà étendu lui-même sur son lit de mort. On l'avait porté au château de Byrsa, réservé pour les blessés et pour les malades, et il semble qu'en le menant, pour y mourir, sur la colline où fut le centre de Carthage, Dieu ait voulu donner à une telle mort un théâtre digne d'elle, tant on y trouve réunis, avec les splendeurs de la nature, les plus grands souvenirs de l'histoire des hommes.

Cet ardent soleil dorant de ses feux les sommets de l'Atlas, cette mer immense et paisible d'où s'élèvent en amphithéâtre, le long du rivage, les collines et les montagnes, ce ciel diaphane qui semble ouvrir aux regards comme à la pensée les espaces infinis, ces grands lacs bleus, ces blanches murailles de la Goulette et de Tunis, cette rade magnifique, ces ruines éparses, ce grand silence des solitudes avec son incomparable majesté ; y a-t-il au monde tableau plus admirable ?

Et si, au milieu de ce silence, on évoque les morts, quels noms et quels souvenirs se groupent autour du souvenir de saint Louis mourant ?

A cette même place, la fable a placé le bûcher de Didon. C'est aussi là que, cinq siècles avant notre ère, régnaient les maîtres de l'Afrique, de la Sicile, de la Sardaigne, des îles de la Méditerranée, de l'Espagne. C'est là que Régulus devint, selon la belle parole de Bossuet, plus illustre par sa prison que par ses victoires. C'est de là que partit Annibal pour balancer, un moment, la fortune de Rome et venir assister ensuite à la ruine de sa patrie. C'est là qu'apparaissent, tour à tour, en vainqueurs ou en fugitifs, les deux Scipions, Marius, César, Caton, et, plus tard, Genséric avec ses Vandales, et Bélisaire, et enfin les farouches kalifes qui étendent, pour des siècles, sur tant de ruines, le voile sanglant de l'oubli. Et, au milieu de ces sombres figures, les douces et saintes images de Cyprien, de Félicité, de Perpétue, d'Augustin, de Monique.

Voilà la scène illustre où saint Louis va quitter la terre.

Mais si le cadre était incomparable, le tableau ne le fut pas moins.

Dans ces moments suprêmes, la première pensée du saint roi fut pour Dieu. *Quand il sentit les progrès du mal, dit Guillaume de Nangis, il demanda le corps de Jésus-Christ. Et adoncques... comme on le lui portoit; et que celui qui le portoit entra dans sa chambre, le saint roi, qui estoit déjà si malade et si faible, se jeta de son lit à terre, et fut là prosterné à terre en prières, avant de recevoir le corps de Jésus-Christ, et il le reçut après, à genoux par terre, avec grande dévotion, et il ne put de lui-même rentrer dans son lit, mais le mirent au lit ceux qui là estoient.*

Puis, la pensée du salut des âmes, qui l'avait amené en Afrique, reprend le dessus. *Oh! qui nous donnera, dit-il encore, de voir la foi chrétienne prêchée à Tunis?*

C'est dans ces sentiments que, s'étant fait étendre humblement sur un lit de cendres, le lundi 25 août 1270, à trois heures de l'après-midi, qui est celle où Notre-Seigneur mourut sur la croix, il expira en disant comme le Sauveur : *Mon Père, je remets mon âme entre vos mains.*

Voilà ce qui pour nous, français et chrétiens, rend ce coin de la terre africaine à jamais vénérable et sacré. On aurait pu craindre que, à une semblable distance, et pendant les siècles où les musulmans ont tenu ces contrées sous leur joug, toute trace de ces souvenirs eût dû disparaître. Il n'en a rien été cependant, et vous allez admirer avec moi la puissance de la vraie vertu et comment, en dépit de tout, elle force la gloire.

Je ne parle pas seulement des chrétiens qui, durant ces siècles, visitaient les côtes de la Tunisie. Il était naturel qu'ils y cherchassent les traces d'une mort si noble et si sainte. Je parle des musulmans dont les hommages n'ont jamais cessé pour cette grande mémoire. Ils me touchent, en un sens, davantage encore.

La première fois que je vins à Carthage, il y a maintenant plus de douze années, pour visiter en pèlerin la colline de Byrsa, j'étais suivi, suivant l'usage du pays, par des troupes d'enfants couverts de leurs haillons, et accourus des villages voisins, à la vue d'un étranger et d'un prêtre. Ils imploraient mon aumône : *Pour l'amour de Dieu!* disaient-ils, dans leur langage. Mais, comme je ne répondais pas à ces supplications,—je n'étais préoccupé que du but de ma visite et de ce grand passé de la patrie,—au bout d'un moment ils reprirent en chœur, dans leur idiome barbare : *Pour l'amour de Louis!* Vous l'avouerez, je fus touché jusqu'aux larmes d'entendre ces enfants arabes, qui, dans leur ignorance de toutes choses, ne

semblaient assurément rien devoir connaître de notre histoire, nous supplier ainsi, avec la délicatesse et la finesse orientales, au nom de l'un de nos rois.

Ce n'est pas tout, on a raconté qu'en Egypte les scheiks, frappés de la grandeur d'âme et de la justice de saint Louis, lui offrirent de devenir leur prince. Il refusa, comme vous le savez, par des motifs dignes de sa vertu. En Tunisie, les musulmans n'ont pas voulu en faire un roi, mais ils en ont fait un de leurs saints... malgré lui.

J'ai entendu des vieillards de ces mêmes villages voisins de Byrsa, me raconter une légende qui montrera, mieux que tout le reste, l'idée qu'ils ont de saint Louis. Ils disent que son âme était si sainte, et son courage si intrépide que Mahomet voulut l'avoir dans son Paradis et qu'il obtint de Dieu de venir sur la terre pour l'éclairer. Il lui apparût, ajoutent-ils, au moment de sa mort et il lui enseigna la formule du vrai croyant, sans laquelle personne ne peut entrer dans le ciel, et saint Louis, l'ayant apprise, mourut et fut ainsi reçu dans le Paradis... de Mahomet.

Légende étrange, comme vous le voyez, et qui n'a qu'une excuse : c'est d'avoir mis six siècles à se former, alors que nous voyons tant d'autres légendes non moins menteuses se former en un jour... même dans les pays chrétiens. Mais au fond, le sentiment qui l'a dictée est touchant et glorieux pour saint Louis. Ces pauvres gens, dans leur sincérité et leur ignorance, ne pouvant expliquer autrement des vertus qui avaient confondu leurs pères et ne voulant pas les nier, comme on se serait empressé, peut-être, de le faire ailleurs, avaient cherché, dans leurs superstitions, une explication qui cadrât à la fois avec la religion de leur faux prophète et les traditions qui leur parlait de la valeur et des vertus d'un roi de France...

Mais la grandeur même d'une telle mémoire impose des devoirs spéciaux aux Français et aux chrétiens. C'est ce que je vais maintenant expliquer en disant ce qui avait été fait avant nous et ce que j'ai cru devoir faire moi-même, pour elle, de concert avec mes fils, les Missionnaires d'Alger.

C'est dans ma première visite au tombeau de saint Louis, celle où ces pauvres enfants me demandaient l'aumône en son nom, que je commençai à comprendre les obligations de la France. Puisque des étrangers, des barbares, portaient si haut le nom d'un de nos rois et l'en-

touraient d'un tel respect, il convenait que nous ne restassions pas, du moins, au-dessous d'eux. Or, j'ai le regret de le dire, rien de ce que je voyais, ne me montrait que cette pensée de patriotisme chrétien eût été jusque-là comprise comme elle aurait dû l'être.

En 1830, il est vrai, aussitôt que le drapeau de la France fut planté sur les murs d'Alger, le pieux descendant de saint Louis qui régnait alors obtint du bey de Tunis que le terrain de Byrsa lui fût cédé, comme une sorte d'annexion à sa conquête nouvelle. Mais, au milieu des incertitudes de ces premiers temps, on n'y put rien entreprendre. C'est seulement après dix années que le roi Louis-Philippe put faire construire, sur les ruines de Carthage, un monument à la mémoire de son saint aïeul. Le dirai-je ? l'aspect et les proportions de ce monument national ne répondirent ni à une si longue attente, ni même à la dépense, qui fut énorme. La chapelle, médiocre de style, pouvait contenir à peine cinquante personnes. Les bâtiments qui l'entouraient ressemblaient à ceux d'une ferme africaine. Depuis longtemps, à l'exception d'une seule fois dans l'année, aucune prière ne se faisait à l'autel de saint Louis. Le culte y était supprimé, par une coupable indifférence. La garde en était confiée à des étrangers. C'était l'aspect de l'abandon et du délabrement.

J'éprouvai comme un sentiment de pudeur nationale, à ma première entrée dans la chapelle de saint Louis. Tout y était fait pour contrister une âme française.

Je m'agenouillai, et là, rougissant en moi-même pour mon pays et pour l'Eglise, je promis à Dieu de faire tout ce qui serait en mon pouvoir, pour que Français et chrétiens n'eussent pas plus longtemps à s'attrister d'un tel spectacle.

Mais, pour refaire ce monument, il fallut commencer par le conquérir. Je ne parle pas de l'occupation de la Tunisie. Elle n'eut lieu que six ans plus tard. Ce terrain du centre de Carthage appartenait d'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, à la France ; mais comme évêque je n'y avais point alors de juridiction. Elle était confiée à un prélat étranger, et, pour obtenir seulement d'y envoyer nos prêtres, il me fallait livrer un combat ; combat pacifique et doux, car il devait être livré au cœur d'un Pontife et d'un saint, le grand et aimable Pie IX, dont la bonté est dans toutes les mémoires.

J'allai donc à Rome en quittant Carthage, et là, age-

nouillé aux pieds du Saint-Père, je lui représentai humblement l'abandon où était resté ce pauvre sanctuaire de notre France chrétienne, et comment il était plus naturel et plus convenable d'en confier le soin à des mains françaises, proposant mes fils, les Missionnaires d'Alger, pour le desservir. J'eus, sans doute, l'éloquence d'un cœur qu'émeut tout ce qui touche à la patrie, car, à peine avais-je fini de parler, que le bon Pape, la grâce même jusque dans ses moindres discours, me dit en souriant : *J'accorde ce que vous demandez,—il est juste que des Français desservent, comme ils le font à Rome même, le sanctuaire d'un roi de France.*

C'est ainsi que notre œuvre a été commencée.

Dès que j'ai été le maître de l'ancien monument national de Saint-Louis, j'ai, en effet, pensé à le... démolir. Les pauvres monuments qui entouraient la chapelle ont déjà disparu et sont remplacés par des constructions nouvelles, vastes et belles, avec leurs galeries mauresques, en marbre de Carare. C'est la maison où se forment maintenant, à l'ombre du tombeau de saint Louis, nos Missionnaires d'Alger, avant de partir pour l'intérieur de l'Afrique. Cette tombe s'est ainsi transformée en berceau où la vie germe et d'où elle va sortir pour se répandre, peu à peu, sur tout le continent qui l'entoure, de même que de la tombe de Notre-Seigneur est sortie, selon le langage de saint Paul, la foi chrétienne elle-même, pour se répandre sur tout l'univers. Ne vous en étonnez pas. Toutes les autres puissances s'établissent par la force ; l'Eglise seule s'établit par la faiblesse et triomphe par la mort. C'est l'éternel écho de la parole africaine écrite par Tertullien, il y a seize siècles, à l'endroit même où saint Louis est mort, et où l'on voit flotter maintenant, comme en triomphe, au-dessus de sa tombe, le drapeau de la France chrétienne (1).

Mais ces constructions premières ne suffisaient pas ; il fallait remplacer la mesquine chapelle par une basilique digne de la France. Elle a été entreprise sans délai. Elle avance tellement aujourd'hui que j'espère pouvoir la consacrer dans le courant de l'année qui va s'ouvrir. Un architecte habile en fait une merveille de style oriental. Une forêt de colonnes, blanches et pures comme l'âme même de saint Louis, lui donne, à l'intérieur, un aspect original et plein de grâce.

La dépense totale s'en élèvera à près de deux millions ;

(1) Tous les jours de dimanche et de fêtes le drapeau français est arboré par les Missionnaires, à la chapelle de Saint-Louis.

mais tout est assuré d'avance par les moyens que m'a fournis la charité publique et par la générosité d'une partie de la noblesse française. Celle-ci a voulu, en effet, que son nom fût gravé sur le marbre dans ce monument élevé à la mémoire du chef des croisés (1), et elle a, dans ce but, multiplié les sacrifices.

VOULEZ-VOUS RECEVOIR LE SAINT-ESPRIT ?

CONSEILS DE LA BIENHEUREUSE ANGÈLE DE FOLIGNO (2)

Sans lumière et sans grâce, le salut n'est pas possible. La lumière divine est le principe, le milieu, et le centre de toute perfection.

Voulez-vous commencer la route ? priez. Voulez-vous grandir ? priez. Voulez-vous la montagne ? priez. La perfection ? priez. Voulez-vous monter plus haut que la lumière ? priez. Voulez-vous la foi ? priez. L'espérance ? priez. La charité ? priez. L'amour de la pauvreté ? priez. L'obéissance ? priez. La chasteté ? priez. Une vertu quelconque ? priez. Vous prierez de cette façon, si vous lisez le livre de vie, la vie de Jésus-Christ, qui fut pauvreté, douleur, opprobre et obéissance. Après les premiers pas et ceux qui les suivront, les tribulations de la chair, du monde et du démon vous attaqueront. La persécution sera peut être horrible. Voulez-vous la victoire ? priez.

Quand l'âme veut prier, il lui faut conquérir la pureté pour elle et pour le corps. Il faut qu'elle approfondisse ses intentions, bonnes ou mauvaises, qu'elle descende au fond de ses prières, de ses jeûnes et de ses larmes pour les scruter dans leurs secrets ; qu'elle interroge ses bonnes œuvres ; qu'elle considère ses négligences dans le service de Dieu, ses irrévérences et ses absences. Qu'elle entre dans la contemplation profonde, attentive et humiliée de ses misères, qu'elle confesse son péché, qu'elle le reconnaisse ; qu'elle s'abîme dans le repentir. Dans cette confession, dans ce brisement, elle trouvera la pureté. O mes enfants, allez à la prière comme le publicain, et non pas comme le pharisien.

(1) Les noms et les armoiries de tous les membres de la noblesse française qui ont souscrit pour la reconstruction de l'établissement et de l'église de Saint-Louis sont gravés sur les murs de ce monument national. Chaque souscription est d'au moins mille francs.

2. *Le Livre des Visions et Instructions de la bienheureuse Angèle de Foligno*, traduit par Ernest Hello.—Poussielgue, Paris.

Voulez-vous recevoir le Saint-Esprit ? priez Les apôtres priaient quand il est descendu.

Priez et gardez-vous, et ne donnez pas prise à l'ennemi, qui est toujours en observation. Vous ouvrez la place à l'ennemi, dès que vous cessez de prier. Plus vous serez tenté, plus il faut persévérer dans la prière. La tentation vient quelquefois à raison même de la prière, tant les démons désirent l'empêcher. Ne vous en souciez que pour redoubler ! C'est elle qui délivre, c'est elle qui illumine, c'est elle qui purifie, c'est elle qui unit à Dieu. L'oraison est la manifestation de Dieu et de l'homme. Cette manifestation est l'humilité parfaite, qui réside dans la connaissance de Dieu et de soi. L'humilité profonde est la source d'où sort la grâce divine pour se verser dans l'âme où elle veut entrer et grandir. Suivez cet enchaînement. Plus la grâce creuse l'abîme de l'humilité, plus elle grandit elle-même, s'élançant du fond de cet abîme, d'autant plus haut qu'il est plus profond : plus la grâce grandit, plus l'âme creuse l'abîme de l'humilité, et elle s'y couche comme dans un lit, et elle s'enfonce dans l'oraison, et la lumière divine grandit dans l'âme, et la grâce creuse l'abîme, et la hauteur et la profondeur s'enfantent l'une l'autre.

Tels sont les fruits du livre de vie.

Connaître le tout de Dieu et le rien de l'homme, telle est la perfection. Je viens de dire la route qui y mène. Repoussez donc, cher fils, toute paresse et négligence.

J'ai encore un conseil à vous donner. Si la grâce de la ferveur sensible vous est soustraite, soyez aussi assidû à la prière et à l'action qu'aux jours des grandes ardeurs. Vos prières, vos soins, vos travaux, vos œuvres sont très agréables au Seigneur, quand son amour vous embrase. Mais le sacrifice le plus parfait et le plus agréable à ses yeux, c'est de suivre la même route avec sa grâce, quand cette grâce n'embrase plus. Si la grâce divine vous pousse à la prière et à l'acte, suivez-la, tant que vous avez le feu. Mais si par votre faute, car c'est ainsi que les soustractions d'amour arrivent le plus souvent ; si, par votre faute, ou par quelque dessein plus grand de la miséricorde éternelle qui vous prépare à quelque chose de sublime, l'ardeur sensible vous est un moment retirée, insistez dans la prière, dans la surveillance, insistez dans la charité ; et si la tribulation, si la tentation surviennent avec leur force purificatrice, continuez, continuez, ne vous relâchez, pas, résistez, combattez, triomphez, à force

d'importunité et de violence : Dieu vous rendra l'ardeur de sa flamme ; faites votre affaire, il fera la sienne. La prière violente qu'on arrache de ses entrailles en les déchirant, est très puissante auprès de Dieu. Persévérez dans la prière ; et si vous commencez à sentir Dieu plus pleinement que jamais, parce que votre bouche vient d'être préparée pour une faveur divine, faites le vide ; laissez-lui toute la place : car une grande lumière va vous être donnée pour vous voir et pour le voir

PRIÈRES AU SAINT-ESPRIT

Esprit-Saint, Esprit de feu qui ranimez dans nos cœurs la flamme céleste : vous qui consumez nos âmes et les fondez d'amour, brillez sur nous comme un soleil éclatant, versez-nous les flots de la lumière divine, et que nous arrivions au jour si pur des cieux. Ecoutez nos prières, et répandez sur votre Eglise et la chaleur de vie et les clartés d'un plein midi.

v. Souvenez-vous de votre Eglise une, sainte, catholique et apostolique. r. Esprit d'amour, remplissez-la.

v. Souvenez-vous du Père commun de tous vos fidèles, du Pape, signe de notre unité sur la terre. r. Esprit d'amour, remplissez-le.

v. Souvenez-vous de l'Eglise romaine, le centre de la lumière et de la charité. r. Esprit d'amour, remplissez-la.

v. Souvenez-vous de notre Evêque, et de tous ceux qui gouvernent sous lui dans notre diocèse. r. Esprit d'amour, remplissez-les.

v. Souvenez-vous de tous ceux qui, dans l'unité de l'épiscopat, président aux églises du monde. r. Esprit d'amour, remplissez-les.

v. Souvenez-vous de tous ceux qui exercent la charge pastorale, et portent le redoutable fardeau d'une paroisse. r. Esprit d'amour, remplissez-les.

v. Souvenez-vous de tous ceux qui donnent la vie aux âmes et les dirigent dans le chemin du salut. r. Esprit d'amour, remplissez-les.

v. Souvenez-vous de ceux qui annoncent la parole divine et versent dans le monde votre lumière. r. Esprit d'amour, remplissez-les.

v. Souvenez-vous de ceux qui volent chez les nations infidèles, pour les ramener à l'unité de votre Eglise. r. Esprit d'amour remplissez-les.

v. Souvenez-vous de ceux qui se consomment dans les cloîtres, pour éclairer et embaumer votre Eglise. r. Esprit d'amour, remplissez-les.

v. Souvenez-vous des fidèles qu'éprouvent la persécution des tyrans et la haine de l'erreur. r. Esprit d'amour, remplissez-les.

v. Souvenez-vous de ceux qui dans le monde se lèvent pour défendre votre foi. r. Esprit d'amour remplissez-les.

v. Souvenez-vous de nos ardents désirs, nous qui voulons nous consacrer à votre lumière et à votre amour. r. Esprit d'amour, remplissez-nous.

PRIONS.

O Dieu de charité, que NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST a répandue sur la terre pour y réunir les cœurs fidèles et les consommer dans l'unité d'une même foi, d'un même amour ; ô Dieu de charité, qui remplissez l'Eglise, qui lui donnez une vie toujours nouvelle, qui la consolez et la soutenez dans tous ses travaux ; brillez et brûlez davantage encore

dans l'assemblée des fidèles ; qu'ils n'aient tous qu'un cœur et qu'une âme ; qu'ils se dilatent en vous sans cesse ; qu'ils vous communiquent à tous les hommes ; et que tous, réunis dans une même société de frères, par vous, nous soyons un en Jésus-Christ notre Sauveur, pour arriver au Père, à qui la gloire et l'honneur, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(*Psautier du Saint-Esprit, ou petit Office du Saint Amour. Prières de l'office de midi. Annales de l'Œuvre de St-Paul.*)

LES MARTYRS DU JAPON

(*Suite.*)

C'est la coutume, au Japon, de promener ainsi, parmi les villes les criminels condamnés à la mort ; et la populace en accablant d'opprobres ces malheureux, leur inflige souvent un supplice plus cruel que celui qui doit terminer leur vie. Ici, tout fut changé ; on voyait un peuple infini dans un morne silence, interrompu seulement par des soupirs qu'arrachait la vue de tant d'innocents si indignement traités. Les trois enfants surtout, par leur calme, leur sécurité, le sang qui coulait sur leurs joues, excitaient l'attendrissement et l'indignation des païens mêmes, et de temps en temps on entendait crier : " Oh ! l'injustice ! oh ! la cruauté ! " Les chrétiens suivaient les Pères, leur baisaient les pieds, leur jetaient des couronnes, leur tendaient des chapelets à bénir ; couvraient de sable les rues par où passait le cortège, honneur réservé aux vainqueurs après quelque glorieuse campagne. Plusieurs criant : " Martyre ! martyrre ! " couraient après les gardes, et les priaient en grâce de les laisser aussi monter sur les chars. Les martyrs étaient occupés à la prière ; leur âme plongée en Dieu savourait les opprobres de la croix. Le Père Pierre-Baptiste, digne chef de cette glorieuse troupe, exhortait à la persévérance les serviteurs enchaînés avec les Religieux, et il prêchait avec un zèle admirable aux peuple dont les rues, les fenêtres et les toits des maisons étaient remplies. Admirable moyen de faire connaître à tous la foi pour laquelle ils donnaient leur vie.

Après bien des circuits dans l'immense cité, on reconduisit les prisonniers dans leurs cachots ; on déchargea leurs mains des liens qui les embarrassaient. Les serviteurs de Jésus-Christ rayonnaient de joie d'avoir été ainsi traînés en opprobre pour leur divin Maître, et se glorifiaient de la blessure qu'ils avaient reçue comme prémices de leur sang ; ils s'embrassèrent tendrement les uns

les autres, se félicitant mutuellement, témoignant leur allégresse par d'abondantes larmes, et priant Dieu de leur accorder à tous son esprit, afin d'achever sans faiblesse, mais avec l'héroïsme des martyrs, le combat commencé. " Qu'avons nous fait pour mériter de telles grâces, s'écriait le Père Pierre-Baptiste, et d'où nous vient un tel trésor ? que pourrons-nous rendre à Dieu pour une si grande faveur ? Courage ! courage ! chers frères ; courage ! nous parcourons le chemin royal de la croix ; nous suivons le Sauveur et les saints : cette voie aboutit au ciel. Ne m'oubliez pas, serviteurs aimés de Dieu, ne m'oubliez pas dans vos saintes prières ; suppliez-le de rendre ce serviteur inutile, qu'il vous donna pour père en cette vie, digne d'être votre guide à la mort.

Le Bienheureux Paul Miki dit aux Pères Franciscains : *C'est à votre ombre que nous avons trouvé mes deux confrères et moi un si grand bienfait.* Il les remerciait avec effusion de cœur. Les soldats, stupéfaits de la joie que laissaient paraître les martyrs, se disaient : " Quelle est donc cette race d'hommes ? en quel pays trouve-t-on des hommes qui se réjouissent ainsi au milieu des opprobres ? "

Les saints martyrs passèrent une partie de la nuit à s'entretenir du ciel, à bénir le Seigneur, à s'encourager mutuellement, à offrir à Dieu le sacrifice commencé, et à lui demander la persévérance. Ils se livrèrent ensuite quelques instants à un paisible sommeil, au sommeil des victimes innocentes, pour y puiser la force nécessaire aux fatigues du lendemain,

Le jour les retrouva tous en prières ; les satellites du gouvernement entrèrent de nouveau dans la prison, avec les liens destinés à les garrotter ; ils en tirèrent ces hommes célestes, et les firent monter sur des chevaux pour les conduire à Ozaca sous bonne escorte. Une grande foule, soit de chrétiens poussés par leur piété, soit de païens guidés par des sentiments divers, les suivirent sur la route. A la porte appelée Tandî, il se trouva un pieux Japonais, nommé Côme Gioja, qui se jeta aux genoux du Père Pierre-Baptiste pour lui demander sa dernière bénédiction et le supplier de lui laisser un souvenir : le Père, qui aimait ce disciple fidèle, dont la dévote femme les avait déjà suivis au sortir de leur couvent, malgré les mauvais traitements des païens, lui donna un crucifix teint du sang de sa blessure : " Je suis pauvre, bien pauvre, s'écria ce bon néophyte en le recevant ; mais qu'elle richesse renferme ce crucifix ! "

Arrivés à Fucimi, les martyrs reçurent des injures grossières, furent accablés d'opprobres. Après cette bonne fortune, ils continuèrent leur chemin vers Ozaca. Quand ils furent arrivés, les Espagnols du navire *le Saint-Philippe*, qui n'étaient pas remarqués encore, demandèrent à les visiter en leur prison ; mais le roi d'Urando ne voulut jamais le leur permettre, dans la crainte qu'ils ne cherchassent à les enlever. Le capitaine Mathias de Laudecho supplia le roi de lui accorder au moins une grâce, celle de ne point laisser mutiler indignement les victimes, en leur coupant le nez et les oreilles. Le roi lui promit de solliciter cette grâce : il la demanda en effet, et eut le bonheur de l'obtenir. On se contenta de leur avoir enlevé une partie de l'oreille gauche à Méaco. On laissa même entendre au capitaine que l'Empereur ne les ferait pas mourir : à quoi bon, en effet, les mener à Nangasaki pour les y crucifier, puisqu'ils avaient commis à Méaco. et à Ozaca ce dont on les accusait ? Il était donc probable que Taïco Sama consentirait à les relâcher pour une forte rançon. On n'a pu savoir ce qu'il y avait de vrai en cela : mais l'Empereur persévéra dans la volonté de les livrer à la mort. Est-ce par l'impossibilité où se trouvèrent les Espagnols de fournir cette rançon ? Dieu ne voulut pas que ceux qui avaient tant désiré cette belle couronne du martyre en fussent privés au moment de la saisir.

Les hommes de Dieu furent conduits par les rues d'Ozaca, ainsi qu'ils l'avaient été par celles de Méaco ; puis ils furent menés à Sacaï, un collier de fer au cou, enfin, après avoir servi de risée à cette grande cité, ils furent ramenés à Ozaca, d'où le P. Commissaire écrivit au P. Jérôme de Jésus les lignes suivantes :

“ Nous sommes condamnés à la mort de la croix pour
 “ avoir prêché le saint Évangile : on nous a coupé une
 “ partie de l'oreille, et l'on doit, assure-t-on, nous couper
 “ également le nez. Je vous prie, pour la consolation des
 “ chrétiens, et afin que l'Ordre de notre Père saint Fran-
 “ çois ne périclite pas au Japon, de rester présentement
 “ caché ; je vous donne toute mon autorité, et celle de
 “ notre P. Provincial.

“ Recommandez-nous à Dieu, dont nous espérons rece-
 “ voir une faveur insigne, en souffrant pour son amour.
 “ Recevez le salut de tous nos frères, et des Japonais
 “ qui sont avec nous en assez grand nombre, et qui par
 “ leurs sentiments nous portent à glorifier Dieu. ”

(A continuer.)

CHRONIQUE

Chapitre général des Franciscains.—Nous apprenons par l'*Eco di San Francesco* de Naples et le *Mensajero Serafico* de Madrid que le Rme P. Bernardin de Porto Gruaro, général de l'Observance, a convoqué le Chapitre général de son Ordre, au nouveau couvent de Saint-Antoine à Rome, pour le commencement d'octobre prochain.

On sait que l'Observance, bien que ne faisant qu'un seul Ordre, se divise en quatre branches principales : les Observants proprement dits, les Observants déchaussés, les Observants récollets et les Observants réformés. Chacune de ces branches a son Procureur général spécial et à la tête de toutes se trouve le Ministre général, qui est pris indistinctement dans l'une ou l'autre branche. Le Rme P. Bernardin, Ministre général actuel, fut nommé par Pie IX, le 19 mars 1869, sur la proposition du Définitoire général. Il était alors Procureur général des réformés. Le Rme P. Bernardin est né en 1822 et est entré dans l'Ordre en 1839. (*Annales franciscaines*).

Chânes de Saint-Pierre.—Nos lecteurs connaissent depuis longtemps la **dévotion aux chaînes de saint Pierre**. Elle consiste à porter sur soi pieusement un fac-simile des liens dont le Prince des apôtres fut chargé dans les prisons de Jérusalem et de Rome, et que cette dernière ville conserve avec vénération dans la basilique Eudoxienne.

Les fac-simile indulgenciés ont été mis en contact avec les vraies chaînes de Rome et sont expédiés sur les divers points du monde par les chanoines réguliers de *San-Pietro in vincoli*.

Au sujet de ces pieux objets, les fidèles ont posé diverses questions. Nous pouvons répondre à deux principales, d'après une lettre du 19 janvier, émanée de l'autorité compétente, et qui nous a été communiquée :

1. Il n'existe en France que deux dépôts authentiques des fac-simile des chaînes de saint Pierre : l'un, à Paris, chez M. Mignard ; l'autre, à l'église Saint-Pierre, de Toulouse, où se trouve une affiliation de l'archiconfrérie romaine.

2. Les chaînes de fer et d'acier sont seules susceptibles de recevoir l'application des indulgences. Il n'est pas défendu de porter des fac-simile d'or ou d'argent, comme le font certaines personnes ; mais ceux-là ne sont jamais indulgenciés.

Ces décisions avaient été données, il y a un certain nombre d'années ; on ne sera pas fâché de les voir renouvelées d'après un document tout récent et autorisé.

La vertu de la croix.—Un ami de la famille Grothé de Montréal, nous communique les renseignements suivants :

Il paraît qu'après de longues et infructueuses recherches, un chercheur s'avisa d'essayer l'expérience si souvent répétée de faire flotter une croix sur l'eau, en plaçant dessus un morceau de pain bénit de Pâques. On se procura un morceau de pain bénit de la dernière Pâques et on le plaça sur la croix. On lança ensuite celle-ci avec son précieux fardeau dans le fleuve. Tous ceux qui avaient foi dans

ce nouveau moyen de retrouver le cadavre regardaient descendre la croix avec le plus vif intérêt.

Après avoir descendu le courant l'espace de 40 verges, elle s'arrêta subitement, puis tournant sur elle-même, elle décrivit un cercle, et l'on vit, au grand étonnement des personnes présentes, le cadavre de M. Grothé s'élever à la surface.

La petite croix a été confectionnée par une dame avec une épave. Elle n'avait guère plus d'un pied de long. On fixa les bras avec de la corde, attendu qu'on n'avait pas de clous dans la maison.

La veuve du regretté défunt conserve cette petite croix comme une précieuse relique et l'a fait encadrer comme un souvenir cher.

(Le Monde.)

La coiffe blanche.—Au milieu des bonnets rouges de 93, Sœur Thérèse, avec sa *coiffe blanche*, apparaît comme une colombe au sein de la tempête, agitant ses douces ailes à travers les piques et les tambours, de la prison à l'échafaud; il n'y a plus de roi, il n'y a plus d'église, il n'y a plus d'autel, il n'y a plus de Dieu; mais il y a des pauvres!

Il y a des pauvres et des malheureux, et la vaillante coiffe de Sœur Thérèse est leur bannière d'espérance et de charité. Ce qu'il y avait d'héroïsme, de vertu et de dévouement sous cette coiffe blanche, l'histoire affaîrie de ces temps-là le dit à peine; mais Dieu, les indignes et les martyrs l'ont su.

Le bruit courait, dans les faubourgs de Paris, que cette servante des malades, que cette amie du peuple, avait renoncé à la dentelle et aux diamants pour sa robe de bure et troqué son blason contre un chapelet. Le peuple la connaissait, la vénérait, l'aimait; il chérissait ses bienfaits, sa vaillance et sa gaieté.

Un jour, on la dénonce au Comité révolutionnaire: "Si l'on veut ma tête, dit-elle en souriant, je l'offre de bon cœur; mais je veux qu'on me guillotine avec ma coiffe blanche et que tous mes amis des faubourgs m'accompagnent à l'échafaud." On ne toucha pas à la coiffe blanche.

Un autre fois, Sœur Thérèse passe sur le pont Saint-Michel; une troupe de voyous l'entoure et lui ordonne de danser autour d'une perche coiffée du bonnet rouge.

"Oui, mes amis, dit-elle, je vais danser; et je suis pourtant bien fatiguée, car j'ai visité plus de vingt malades dans la journée... Vous allez donc me voir danser le menuet ou la gavotte à votre choix; mais je vous prévient que ce sera comme dans le Berry, où l'épousée demande à chacun de ses danseurs une obole pour son trousseau.—Et quel est ton époux?—Jésus-Christ.—Et qu'entends-tu par ton trousseau?—Des layettes pour mes nouveaux-nés.—Tu as donc beaucoup d'enfants?—Je m'en connais plus de trente, et, chaque jour, il m'en naît un ou deux. Tenez, au moment où nous causons, là-haut, dans cette mansarde, il doit y avoir à cette heure un petit patriote qui vient au monde. Allons, ouvrez vos bourses et épargnez mes jambes; et que l'un de vous soit assez bon pour m'accompagner chez mes petits pauvres..."

Les gros sous affluèrent dans la main de la Sœur, et le peuple cria: "Vive la coiffe blanche!"

C'était un soir de Noël; Sœur Thérèse se trouvait dans un grenier de la rue Tailbout, nouvellement sacrée rue Brutus. Une femme

venait d'accoucher de deux jumeaux sur un grabat. Sur une pailasse délirait un enfant de trois ou quatre ans, en proie à la fièvre et à la faim : le père était mort. Ce jour-là, la pauvre *coiffe blanche* n'avait rencontré qu'humiliations et menaces ; ses mains glacées étaient vides.

En essayant de calfeutrer la petite fenêtre du grenier, elle aperçoit un bel hôtel illuminé. C'est la demeure princière d'un riche conventionnel.

Ce personnage, qui devait sa plus grande fortune aux bienfaits de l'illustre famille de Montmorency, était maintenant un des membres les plus farouches et les plus exaltés de la Montagne.

“ Nous sommes sauvés, dit la Sœur de Charité à la malade. Je reviens bientôt.” Et, traversant la rue, elle entra vivement chez le conventionnel. A sa vue, les domestiques, ou, si vous aimez mieux, les “frères servants” restent stupéfaits. Une religieuse, la *coiffe blanche*.

“ Veuillez annoncer Sœur Thérèse, dit-elle en souriant. Je suis très pressée.

“ — Que veux-tu ? lui demande le montagnard, en effleurant d'un regard surpris et farouche le costume proscriit de la religieuse.

“ — Je vous demande l'aumône. — L'aumône pour toi?... — Non, pour mes maîtres. — Qui sont tes maîtres ? — Les pauvres. Je suis leur servante. — Mais enfin ?

“ — Eh bien ! là, en face, rue Brutus, dans un grenier, une pauvre femme vient d'accoucher de deux jumeaux. Ni bois, ni linge, ni pain. C'est votre voisine, et je vous tends la main...

“ — Mais ce costume ?

“ — Les faubourgs le connaissent et le protègent ; le peuple le respecte, le peuple l'aime. On m'appelle “ la Coiffe blanche.”

“ — Tu parles de deux jumeaux ?

“ — Leur mère a faim : elle a froid, et c'est le jour de Noël.

“ — La Noël ? Qu'est-ce cela ?

“ — C'est la fête des enfants : et, quand ils sont abandonnés, quand ils sont pauvres, la charité doit en faire une double fête.

“ — Voici pour eux, et fais-leur crier : “ Vive la nation ! ”

“ — Il faudra attendre qu'ils soient grands, dit en souriant Sœur Thérèse.

“ — C'est bien, répond le terrible conventionnel, surpris lui-même de la plaisanterie. Mais prends garde à ta coiffe blanche ; il pourrait bien se faire qu'un de ces jours, on lui rogne les ailes.

“ — Comme il plaira à Dieu, je suis prête et mes pauvres aussi ; ils sont plus de mille qui m'ont promis de m'accompagner à l'échafaud. — On ne le permettra pas. — Ils le voudront ! — Tiens ! voici pour tes petits jumeaux. — Merci pour leur jeune mère.

“ — Voyons ! quel est ton nom ?

“ — Je m'appelle Sœur Thérèse.

“ — Ce n'est pas un nom, cela.

“ — Je n'en ai point d'autre.

“ — Oh ! tu m'entends bien ! Je te demande ton nom, ton vrai nom.

“ — Sœur Thérèse.

“ — Sœur Thérèse ! ce n'est là, te dis-je, qu'un sobriquet ; mais autrefois, comment te nommait-on ?

“ — Autrefois, dit la Coiffe blanche en se redressant, je m'appelais Louise de Montmorency.”



DEVOTION: AU SACRÉ CŒUR DE JESUS

CANTIQUE DES CANADIENS AU SACRÉ-CŒUR (1).

CŒUR DE JÉSUS SAUVE NOTRE PATRIE !

(Sur l'air de "Pitié mon Dieu")

1. Cœur de Jésus sauve notre patrie,
Nous t'en prions en ces jours de malheur,
Contre l'enfer exerçant sa furie,
Protège-là, garde lui son bonheur.

REFRAIN.

O Dieu de vie,
O mon Sauveur !
Règne sur ma patrie,
Sauve-là par ton Cœur ! { (bis)

2. Déjà l'orgueil d'une raison altière,
Voudrait voiler de la foi la clarté :
Soleil divin, fais luire ta lumière,
Cœur humble et doux, rends-nous l'humilité.
3. Les vents glacés d'un étroit égoïsme
Fondent sur nous pour dessécher nos cœurs :
Foyer d'amour, feu du christianisme,
Cœur de Jésus, prête-nous tes ardeurs.

(1) Nous devons ce cantique au R. P. Nolin, S. J., directeur de l'Apostolat de la prière, et nous l'en remercions.

4. A ta blessure, à ta croix, tes épines,
Le monde, hélas ! oppose le plaisir :
Redis, Jésus, tes paroles divines :
"Qui vraiment aime, aime jusqu'à mourir".
5. O Canadiens, embrasés de ces flammes,
Qui de ce Cœur jaillissent sur vos cœurs,
Dieu vent par vous, ses amis, dans les âmes
En allumer partout les feux vainqueurs.
6. Oui ; Dieu le veut ! Ligueurs de la prière,
Unissons-nous dans un constant effort :
A la Patrie, au Cœur de Notre Père,
Jurons amour, à la vie, à la mort.

QU'EST-CE QU'UNE CONSÉCRATION AU SACRÉ-CŒUR ?

Une consécration au Cœur de Jésus ne consiste pas simplement à lire devant un autel, avec une dévotion passagère, une formule pieuse dans laquelle on proteste de son amour envers le Sacré-Cœur.—*Une consécration, c'est un acte de religion* par lequel on déclare s'attacher au Cœur de Jésus d'une façon irrévocable pour l'aimer d'un amour persévérant et effectif.—Une consécration, c'est une sorte de *contrat d'alliance* fait avec le Sacré-Cœur, selon la belle pensée exposée par le R. P. Deschamps S. J. dans un ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les fidèles : (Il a pour titre : *L'alliance du Cœur de Jésus*).—Une consécration, c'est une espèce d'*hommage-lige* par lequel on reconnaît le Sacré-Cœur comme roi des individus, des familles et des sociétés, en jurant d'aimer tout ce qu'il aime, de fuir tout ce qu'il défend et d'obéir à ses lois.

La consécration n'est pas une œuvre particulière de la dévotion au Sacré-Cœur ; *c'est la promesse de pratiquer dans toute la perfection possible la dévotion à ce divin Cœur*. Or, (qu'il nous soit permis de le dire) il est assez rare qu'on ait de cette dévotion une idée exacte. Trop souvent on se la représente comme une sorte de catholicisme adouci dont les devoirs pénibles sont écartés. Erreur funeste ! La dévotion au Sacré-Cœur c'est la vie chrétienne pratiquée dans toute son austère sévérité en union avec ce divin Cœur, d'après ses exemples et par amour pour lui. Les fidèles vraiment dévots envers le Cœur

de Jésus, et par là même ses vrais consacrés, ce sont des chrétiens énergiques, qui, les yeux fixés sur cet adorable Cœur, marchent avec un intrépide courage dans la voie étroite de la pénitence, du sacrifice, des commandements de Dieu et de l'Eglise, des conseils évangéliques, de l'obéissance absolue au Pape et aux évêques et de la soumission entière aux enseignements de la sainte Eglise. Mgr Gay, évêque d'Anthédon dit : " La révélation faite à Marguerite-Marie a un autre but que de fonder une dévotion nouvelle, si grande et si touchante soit elle ? il s'agit de renouveler avant les derniers temps la face de la terre, en y jetant à nouveau ce feu de religion, de piété et de charité dont brûle le Cœur de Jésus-Christ, et dont il veut, aujourd'hui plus que jamais, voir les âmes des siens embrasées. C'est bien un Cœur d'agneau que celui de Notre-Seigneur, mais c'est aussi un Cœur de lion qui combat et qui triomphe. Il aime, mais justement parce qu'il aime bien, il a ses haines et ses colères. Nous avons besoin de le reprendre. On ne se peut point flatter d'aimer comme le Cœur de Jésus la vérité et la justice, si, à l'exemple de ce divin Cœur, on ne hait pas, on ne repousse pas l'erreur, le mensonge, l'iniquité, l'impiété, le mal enfin, sous toutes ses formes et dans tous ses agents. "

La consécration, pour tout dire en un mot, c'est la conversion complète et sincère d'une âme, d'une famille, d'une société, au Cœur de Jésus. Qu'on ne se fasse donc pas illusion ; ce n'est pas celui qui dit : *Seigneur ! Seigneur ! Cœur sacré de Jésus !* qui sera sauvé, mais c'est celui qui vit de la vie du Cœur de Jésus. On répète partout : la France sera sauvée par la dévotion, par une consécration nationale au Sacré-Cœur ! Oui, mais à une condition : " C'est que les Français, du moins représentés par une élite aussi fervente et aussi nombreuse que possible se convertiront et vivront désormais en chrétiens vraiment pénitents et efficacement consacrés à ce divin Cœur...en vrais enfants de la nation très chrétienne, fidèles à leur consécration dans toute leur conduite. " (R. P. Deschamps, S. J.).— " La France ne sera peut-être pas encore sauvée, " disait Léon XIII, au mois de janvier 1883. " Ceux que vous appelez conservateurs ne font pas assez pour Dieu. Certains catholiques de France ne sont avec Dieu, l'Eglise et le Pape, que dans les choses où Dieu, l'Eglise et le Pape sont pour eux. " Méditons ces paroles, et tout en proclamant

bien haut notre confiance aux promesses faites par le Sacré-Cœur, n'oublions pas nos devoirs envers ce divin Cœur. Notre-Seigneur n'a fait de si belles promesses que pour nous faire accepter les devoirs difficiles que nous impose la dévotion à son admirable Cœur.

(*Vœu National*).

(1) COLLEGE SAINTE-MARIE, (RUE BLEURY).

Montréal, 15 mai 1889.

Monsieur le Rédacteur de la *Petite Revue du Tiers-Ordre*,
Montréal.

Mon cher Monsieur,

Je vois à la dernière page de votre *Revue* du mois dernier que vous avez compris qu'en me servant du mot de "confrérie" dans le cours d'un article sur le Tiers-Ordre, dans le *Calendrier des Indulgences*, j'ai voulu traiter le Tiers-Ordre comme une simple "confrérie", et que c'était là lui ôter son caractère et lui faire perdre sa dignité, etc.

Je tiens à déclarer que telle n'a pas été ma pensée, qu'il ne m'est jamais même venu à l'idée que le Tiers-Ordre ne fût qu'une simple *confrérie* et non un *Ordre véritable*.

Je me suis simplement servi du mot de "confrérie" pour désigner l'ensemble des "confrères" du Tiers-Ordre (et je concède que ce mot était peu approprié), comme on se sert du mot *Association* pour exprimer l'ensemble des *Associés*. Notre Saint Père le Pape lui-même dans sa Constitution *Misericors Dei Filius* appelle aussi le Tiers-Ordre tantôt une *Société*, tantôt une *Association*, quoiqu'on ne puisse pas l'accuser d'avoir voulu ramener le Tiers-Ordre au rang d'une simple *Association* ou d'une simple *Confrérie*, comme Il l'a Lui-même déclaré dans l'audience accordée le 7 juillet 1883 aux quatre Généraux de l'Ordre Séraphique.

Je demeure,

Monsieur le Rédacteur,

Avec considération,

Votre humble serviteur en J. C.,

J. B. NOLIN, S. J.

(1) C'est par un oubli regrettable que cette lettre n'a pas paru plus tôt. Nous en offrons nos excuses à l'auteur.

CALENDRIER DU MOIS

Offices pour les Frères.

| | | | |
|---------|-------------------|-------|----------------------------|
| 2 août, | 6 hrs. | a. m. | messe. |
| " " | 7 $\frac{1}{2}$ " | p. m. | salut, bénédiction papale. |
| 9 " | " " | " | chemin de Croix. |
| 25 " | " " | " | absolution générale. |
| 30 " | " " | " | assemblée mensuelle. |

Offices pour les Sœurs.

| | | | |
|---------|----------------------|-------|----------------------------|
| 2 août, | 7 $\frac{1}{2}$ hrs. | a. m. | messe. |
| " " | " " | p. m. | salut, bénédiction papale. |
| 9 " | " " | " | assemblée mensuelle. |
| 25 " | 1 $\frac{1}{2}$ " | " | absolution générale. |

NOTA.—Le 4 août à 1 $\frac{1}{2}$ h. p. m., la bénédiction papale sera donnée aux sœurs qui ne sont pas libres en semaine ; cet exercice remplacera l'assemblée mensuelle de juillet. L'exercice du 25 tiendra lieu de l'assemblée mensuelle d'août pour les mêmes sœurs.

PLUS je serai misérable, plus aussi je me confierai dans la miséricorde du Seigneur.—*S. François.*

VOTRE vie au milieu du monde doit être telle, que tous ceux qui vous voient et vous entendent, louent dévotement votre glorieux Père qui est dans les cieux.—*S. François.—Conf. Mon. xxij.*

HEUREUX celui qui aime son frère alors qu'il est loin, non moins que quand il est auprès de lui, et qui ne dirait pas de lui une chose que la charité l'empêcherait de dire en sa présence.

S. François.—Opusc. div. 20.

BIENHEUREUX celui qui n'est pas toujours prêt à décharger ses secrets, qui n'est pas empressé à parler, mais qui réfléchit prudemment à ce qu'il doit dire, à la manière dont il doit répondre.

S. François.—Opusc. div.

LE vice de la médisance, frères bien-aimés, est ennemi de la piété et de la grâce, et abominable aux yeux de Dieu, parce que le médisant se repait du sang des âmes qu'il fait mourir avec le glaive de sa langue.—*S. François.—Conf. Mon. xxij.*